



TAXE AU SAC

MODE D'EMPLOI & INFORMATIONS PRATIQUES



TRIONS
MALIN

SOMMAIRE

01

TAXE AU SAC, MODE D'EMPLOI

Pourquoi ?	04
Qu'est-ce qui change ?	04
Comment ça fonctionne ?	04
Combien ça coûte ?	04
Où se renseigner ?	04

02

CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

Papiers et cartons	05
Les biodéchets	05
Le verre	06
Le PET	06
Le fer-blanc	06
L'aluminium	06
Les capsules en aluminium	07
Les appareils électriques	07
Les sources lumineuses	07
Les piles	07
Les huiles	07
Les textiles	08
Les produits chimiques	08
À jeter dans le sac taxé	09
Les cinq gestes utiles	09

03

LE FONCTIONNEMENT DU TRI

Organisation	10
La collecte de proximité	11
Les écopoints	12
Les déchetteries fixes	14
Les déchets volumineux	15
Les plastiques	15

04

FINANCEMENT ET TARIFS

Taxe pour les ménages	16
Taxe pour les entreprises	16
Taxe pour les propriétaires	16
Carte d'accès aux déchetteries	16
Mesures sociales	17
Promotions sur les conteneurs	17
Liste des déchets et tarifs	18

TRIONS

Le 1^{er} janvier 2018, le Valais romand rejoindra ses voisins dans l'application du principe du pollueur-payeur pour les déchets urbains. Plus de 60 communes introduiront ainsi la taxe au sac afin d'être en conformité avec la législation fédérale en la matière.

Cette taxe remplacera la taxe de quantité forfaitaire facturée actuellement. Ce nouveau mode de perception de la taxe ne conduira en principe pas à une charge financière supplémentaire pour les ménages. Au contraire, il permettra de récompenser financièrement les ménages vertueux, triant raisonnablement leurs déchets.

Le sac de 35 litres coûtera CHF 1.90 et sera disponible en décembre 2017 dans les commerces sédunois.

Cette brochure dresse un tableau complet des possibilités de recyclage, du descriptif des infrastructures mises à disposition ainsi que des principes de financement et tarifs appliqués.

Vous trouverez encore plus d'informations, notamment sur les services et le calendrier des collectes ainsi que l'emplacement des écopoints et des déchetteries, sur notre page internet <http://dechets.sion.ch> et sur la page facebook « Sion Trions Malin ».

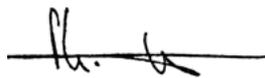
Afin de limiter l'impact sur l'environnement, nous vous invitons à utiliser au maximum toutes les possibilités de tri et de revalorisation des déchets urbains et d'éviter les emballages inutiles et la vaisselle en plastique.

Pour encourager ce comportement, la Ville de Sion a le plaisir de vous offrir symboliquement un sac en coton BIO. Ce dernier, lavable et réutilisable, vous permettra de conditionner vos fruits, légumes et pain lors de vos achats, en s'affranchissant ainsi des sacs plastiques jetables.

Meilleures salutations,



Raphaël Marclay
Conseiller municipal
Travaux publics et Environnement



Philippe Varone
Président de Sion

TAXE AU SAC, MODE D'EMPLOI

POURQUOI ?

Parce que la loi fédérale l'impose

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire en 1996 par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le **principe du pollueur-payeur** a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses. Objectif : atteindre un taux de recyclage de 60 % d'ici 2020. Car si les suisses sont des champions du recyclage, ils sont aussi les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

Vous l'aurez compris, le jeu consiste donc, à partir du 1^{er} janvier 2018, à tout mettre en œuvre pour remplir le plus correctement possible votre sac d'ordures ménagères et n'utiliser qu'un minimum de sacs. De nouvelles habitudes de tri vous permettront d'y arriver.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Un sac blanc et rouge remplacera le sac noir actuel

À partir du 1^{er} janvier 2018, des sacs blancs arborant le slogan « Trier ? C'est pas sorcier » seront vendus dans les magasins. Il s'agira du sac taxé réservé au Valais romand. À partir de cette date, seul ce sac sera autorisé pour conditionner les ordures ménagères. Des contrôles seront rapidement mis en place et les resquilleurs amendés.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Un financement sur 3 piliers

Le coût des déchets doit être couvert, au niveau communal, par trois piliers :

- **la taxe proportionnelle** à la quantité de déchets soit la taxe au sac ou, pour les grands producteurs, la taxe au poids, finance la collecte et l'élimination des déchets urbains ;
- **la taxe de base**, calculée sur le volume SIA de tous les bâtiments, finance les coûts de mise à disposition des infrastructures ;
- **les impôts**, pour les déchets de voirie.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

CHF 1.90 le sac de 35 litres

Le sac de 35 litres coûte CHF 1.90. Le prix des autres sacs est de :

- CHF 0.95 pour le modèle 17L
- CHF 3.40 pour le modèle 60L
- CHF 6.20 pour le modèle 110L

La taxe de base, calculée sur le volume SIA de tous les bâtiments, est due par le propriétaire. Les détails y relatifs sont énoncés en page 16.

OÙ SE RENSEIGNER ?

<http://dechets.sion.ch>

En plus de ce mode d'emploi, le site Internet <http://dechets.sion.ch> vous propose de nombreux outils pour faciliter la gestion de vos déchets urbains et ainsi permettre leur valorisation. Vous y trouverez toutes les précisions nécessaires concernant les services de collecte tels que l'emplacement des infrastructures, le calendrier de ramassage pour chaque quartier du territoire communal, les coordonnées des déchetteries, les règlements et prescriptions en vigueur, etc.

CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

Les symboles ci-dessous sont également imprimés sur le sac taxé. Ils représentent les déchets qui ne devraient pas se trouver dans un sac à ordures ménagères.



PAPIERS ET CARTONS

Une matière première indispensable
En Suisse, le vieux papier est la matière première la plus importante de l'industrie papetière. Sans cette matière première, la Suisse, en tant que lieu de production pour cette industrie, serait remise en question.

Où sont-ils collectés ?

Vos vieux papiers sont déposés à l'intérieur des collecteurs dédiés (conteneurs mobiles, semi-enterrés et éco-points). Ils sont débarrassés de tout emballage en plastique, cellophane ou débris de Sagex®.

Ils sont déposés sur la voie publique le matin même du jour de collecte en porte-à-porte. Dans ce cas, ils sont mis en liasse ou dans un cabas en papier. Les cartons sont pliés et disposés de telle manière qu'ils n'entravent pas le passage.

Trions malin

Je choisis aussi souvent que possible du papier recyclé. J'appose un autocollant « stop pub » sur ma boîte aux lettres.

Les papiers et cartons valorisés

Tous vos papiers et cartons non souillés (nourriture, peinture, etc.) sont valorisables, notamment : les

boîtes à œufs, enveloppes, journaux, livres usagés, magazines, papiers déchiquetés, prospectus, rouleaux de papier hygiénique et tous les emballages qui portent le logo du recyclage.

À jeter dans le sac à ordures taxé :

- papiers et cartons souillés ;
- matières composites : autocollants, berlingots, emballages alimentaires, papiers imperméabilisés ;
- produits d'hygiène : cotons, lingettes, mouchoirs usagés, ouate, serviettes.



LES BIODÉCHETS

Une matière à haut potentiel

Les déchets alimentaires et végétaux sont transformés par fermentation en BioGaz, en engrais liquide et en compost. Le BioGaz produit est injecté dans le réseau local alors que l'engrais liquide ou le compost remplacent avantageusement les produits chimiques.

Où sont-ils collectés ?

Les biodéchets sont déposés en vrac à l'intérieur de conteneurs mobiles ou en déchetteries.

Pour faciliter votre tri, vos déchets alimentaires peuvent être conditionnés dans des sacs biodégradables

certifiés compostables et déposés à l'intérieur des conteneurs dédiés. Les sacs biodégradables sont reconnaissables grâce aux labels suivants :



Compostage individuel

Si vous possédez un jardin potager ou une grande surface verte, privilégiez le compostage individuel. Vos légumes et fleurs d'ornement profiteront d'un engrais vert et naturel !

Trions malin

J'évite le gaspillage alimentaire : je liste mes courses, réchauffe les restes et congèle les provisions.

Les biodéchets valorisés :

- les biodéchets de cuisine : coquilles d'œufs, épluchures, farines, marcs de café et de thé, pains, produits laitiers, restes de repas cuits et crus ;
- les biodéchets de jardin : branchages (petits diamètres), feuilles mortes, plantes, végétaux.

À jeter dans le sac à ordures taxé :

- les litières pour animaux ;
- les viandes crues.

Pour des raisons d'hygiène, les viandes crues et les litières sont éliminées avec les ordures ménagères.



LE VERRE

Un cycle parfait

Le verre est un matériel d'emballage naturel composé de sable, de chaux et de soude. Il peut être refondu à l'infini sans perte de qualité. Le verre usagé n'a donc rien à faire dans nos poubelles !

Où est-il collecté ?

Le verre est déposé à l'intérieur des collecteurs dédiés (bennes à verre, conteneurs semi-enterrés et éco-points) ou en déchetteries.

Trions malin

Je réutilise mes bouteilles en verre. Une bouteille en verre consignée peut être réutilisée jusqu'à 80 fois avant d'être refondue, devenant ainsi le plus écologique des emballages.

Le verre valorisé

Tous vos bocaux, flacons, bouteilles et emballages alimentaires qui portent le logo du recyclage.

À jeter en déchetteries :

- les matières composites : miroirs, pare-brise, vases, vitres, verres à eau ;
- les inertes : céramiques, miroirs, porcelaines, vaisselles ;
- les ampoules et autres sources lumineuses (points de vente ou déchetteries).



LE PET

Recycler le PET est utile

Le PET est produit à partir de pétrole ou de gaz naturel. La fabrication d'un kilo de PET demande presque deux kilos de pétrole brut. Le conditionnement d'un litre d'eau minérale dans une bouteille en PET neuve nécessite 0.3 litre de pétrole. Au vu des ressources utilisées pour sa fabrication et de ses atteintes sur l'environnement, le recyclage du PET est particulièrement utile. Le recyclage du PET permet une économie d'énergie de 52% par rapport à la production de PET neuf.

La commune ne collecte pas le PET

Aux yeux de la loi, le PET n'est pas un déchet qui doit être pris en charge par les communes, mais par une organisation privée. PET-Recycling gère ainsi la collecte, le transport et le recyclage du PET. Pour permettre leur valorisation, les bouteilles en PET ne doivent pas être mélangées avec d'autres types de bouteilles, c'est pourquoi seuls les points de collecte surveillés (points de vente) obtiennent une qualité de collecte suffisante pour le recyclage.

Retour dans les points de vente

Dans les gares, les stations-service, au supermarché, sur votre place de travail : les points de collecte du PET sont partout. Les commerçants qui remettent aux consommateurs des boissons dans des emballages en PET reprennent ces emballages dans leurs points de vente.

8 bouteilles sur 10 sont recyclées

Au final, le système en place fonctionne très bien : la Suisse compte quelque 38'000 points de collecte pour le PET qui permettent la valorisation de plus de 80 % des bouteilles. Ainsi, 37'571 tonnes de PET sont recyclées sur les 46'341 tonnes utilisées chaque année en Suisse.

Trions malin

Je ménage les ressources naturelles en consommant l'eau naturelle et pure du réseau.



LE FER-BLANC

Rapporter les boîtes, ça rapporte !

Les boîtes de conserve sont composées d'acier et d'étain. En collectant séparément ces emballages, vous diminuez la consommation de ressources naturelles et d'énergie nécessaires à la fabrication de nouveaux emballages. Près de 90% des boîtes de conserve sont recyclées.

Où est-il collecté ?

Les emballages en fer-blanc et en tôle d'acier sont collectés avec les déchets en aluminium, dans les éco-points et en déchetteries.

Trions malin

Je plie mes boîtes de conserve et je les rince avant de les éliminer dans les écopoints ou en déchetteries.

La tôle d'acier et le fer-blanc valorisés :

Les boîtes de conserve, couvercles de bocaux et tous les emballages qui portent le logo du recyclage.

À jeter en déchetteries :

- les déchets spéciaux : pots de peinture, vernis et bombes aérosol (points de vente, journée de collecte des déchets spéciaux, déchetteries) ;
- les métaux : casseroles, poêles, grosses pièces métalliques.



L'ALUMINIUM

Un matériel recyclable à l'infini

Le recyclage de l'aluminium permet d'économiser jusqu'à 95% d'énergie par rapport à sa production initiale. Il peut être fondu à l'infini sans perte de qualité. L'aluminium n'a donc rien à faire dans nos poubelles !

Où est-il collecté ?

Les emballages en aluminium sont collectés dans les points de vente, les écopoints et en déchetteries.

L'aluminium valorisé

Tous les déchets en aluminium sont recyclés : les canettes, feuilles utilisées en cuisine, couvercles de bocaux, tubes alimentaires et emballages qui portent le logo du recyclage.

À jeter dans votre sac taxé :

- les emballages composites : sachets à soupe, chips qui ne portent pas le logo du recyclage ;
- les capsules de café en matière synthétique.



LES CAPSULES EN ALUMINIUM

Les capsules de café en aluminium sont recyclables. Vous pouvez les ramener en déchetteries et dans certains magasins où elles sont collectées dans des conteneurs spécialement prévus à cet effet. Les capsules sont envoyées vers un centre de recyclage spécialisé où le marc de café est séparé de l'aluminium et peuvent ainsi avoir une seconde vie. Le marc de café est revalorisé comme biodéchets et l'aluminium est refondu en matière première.



LES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Consommation en hausse

Les équipements électriques ou électroniques sont de plus en plus nombreux, tandis que la durée d'utilisation des produits diminue.

De ce fait, la quantité de déchets électriques ou électroniques ne cesse d'augmenter et entraîne un besoin plus élevé en matières premières métalliques. Afin d'éviter le rejet de polluants et boucler le cycle de vie des produits, il est nécessaire de les éliminer d'une manière adaptée.

Où sont-ils collectés ?

Ils sont ramenés prioritairement dans les points de vente qui ont l'obligation légale de reprendre gratuitement ces produits. Les déchetteries acceptent les appareils apportés par les ménages sédentaires.

Trions malin

Avant d'acheter un nouvel appareil, je réfléchis à mes besoins et à son utilité réelle.



LES SOURCES LUMINEUSES

Récupérer les matières premières précieuses

La plupart des sources lumineuses sont composées de verre, métal, matières éclairantes contenant du mercure et de terres rares.

Pour éviter l'émission de polluants et préserver les ressources naturelles, il est indispensable de recycler les sources lumineuses.

Où sont-elles collectées ?

Les sources lumineuses sont ramenées prioritairement dans les points de vente, qui ont l'obligation légale de les reprendre gratuitement. La déchetterie de l'Usine de Traitement des Ordures (UTO) à Uvrier récolte gratuitement les sources lumineuses provenant des ménages.

Les sources lumineuses valorisées

Les tubes néons, LED, lampes à économie d'énergie, à mercure, à induction et spéciales (solarium, lumière noire, UV, ozone) sont recyclés.

À jeter dans le sac à ordures taxé :

- les ampoules à filament ordinaires ;
- les ampoules halogènes.

Les ampoules à incandescence et halogènes ne contenant pas de polluants peuvent être éliminées avec vos ordures ménagères.

En cas de doute, il est cependant préférable de les recycler.

Comment éliminer une ampoule brisée ?

1. Aérez la pièce avant, pendant et après le nettoyage.
2. Ramassez les débris de verre et la poussière à l'aide de papier ménage. Pour les tapis, utilisez du ruban adhésif. N'utilisez pas l'aspirateur ni le balai et faites attention au danger de coupure !
3. Emballez les débris et le matériel de nettoyage dans un sachet plastique, fermez-le avec un nœud et jetez-le avec les déchets ménagers.



LES PILES

Un taux de collecte perfectible

Les piles et accumulateurs sont des déchets qui, en raison de leur composition, nécessitent une élimination particulière pour préserver la santé des hommes et leur environnement en raison des métaux lourds qu'ils contiennent. Ils sont considérés comme des déchets spéciaux.

Les piles sont composées de fer, nickel, manganèse, plomb et zinc. Afin d'éviter toute émission de polluants et pouvoir réutiliser les matières premières, il est indispensable de les recycler selon les règles de l'art. Sur les 120 millions de piles vendues chaque année en Suisse, seuls 70% sont collectées séparément.

Où sont-elles collectées ?

Les piles sont ramenées prioritairement dans les points de vente, qui ont l'obligation légale de les reprendre gratuitement. Les écopoints et déchetteries récoltent gratuitement les piles provenant des ménages. Les batteries automobiles et industrielles doivent également être collectées séparément. Leur remise à un point de vente ou à un centre de collecte est gratuite.

Trions malin

J'achète des accumulateurs rechargeables.



LES HUILES

Les huiles peuvent être valorisées

Nous n'y pensons pas forcément mais les huiles végétales, cosmétiques et minérales peuvent être valorisées.

L'huile végétale, un formidable carburant

Les huiles et graisses végétales collectées auprès des déchetteries sont valorisées dans la production d'énergie injectée directement dans le réseau existant de la région.

La quantité détermine le mode d'évacuation :

- les quantités inférieures à 0.5 l peuvent être conditionnées à l'intérieur des sacs à ordures ;
- les quantités moyennes sont évacuées dans les écopoints ;
- les grandes quantités sont apportées en déchetteries.

À jeter dans le sac à ordures taxé :

Les mélanges comme les sauces à salade, les graisses à rôtir figées ou de coco sont jetés avec les ordures ménagères.

Éviter une pollution de l'air

Les huiles et lubrifiants sont considérés comme des déchets spéciaux et doivent être évacués en déchetteries ou dans les écopoints. Leurs emballages vides sont jetés avec les ordures ménagères.

Éviter une pollution de l'eau potable

Si les huiles végétales sont collectées à part, c'est également parce que leur élimination dans les canalisations provoque d'importants problèmes d'obstruction et de pollution de l'eau. Ne jetez donc pas l'huile de friture dans l'évier ou dans vos toilettes ! De plus, pour ménager le système d'évacuation des eaux usées, pensez à frotter la vaisselle huileuse ou grasseuse avec un essuie-tout ménager avant de la laver.



LES TEXTILES

Pour la bonne cause

Les vieux habits, textiles, linges de maison et chaussures peuvent être réutilisés. Ils font l'objet d'un tri minutieux afin de dégager ce qui peut encore être porté, le solde servant à la fabrication de chiffons, de matériau d'isolation phonique et de rembourrage.

Trions malin

Si je n'utilise plus un objet, je le donne aux brocantes ou le vends sur internet. La réutilisation des textiles contribue à réduire la charge environnementale que représente leur production (les pesticides pour la laine

et le coton, les substances chimiques colorantes et les grandes quantités d'eau utilisées).

Où sont-ils collectés ?

Tous les écopoints de la commune sont équipés de conteneurs spécifiques pour les textiles. Les textiles récoltés dans ces derniers sont pris en charge par Caritas Valais. D'autres associations caritatives telles que la CRTO, Emmaüs et Texaid possèdent également plusieurs conteneurs dédiés.



LES PRODUITS CHIMIQUES

Se protéger des produits chimiques

Les produits chimiques sont des déchets qui, en raison de leur composition, nécessitent une élimination particulière pour préserver la santé des hommes et leur environnement. Ils sont signalés par des pictogrammes de danger.

Ces produits sont utilisés pour les travaux d'entretien, le nettoyage ou le jardinage. Ce sont par exemple les peintures, vernis, détergents, herbicides, pesticides ou engrais. Pour se protéger des dangers liés à l'utilisation de produits chimiques toxiques et protéger l'environnement, il faut absolument respecter les précautions d'usage et d'élimination.

Où sont-ils collectés ?

Les produits chimiques sont ramenés prioritairement dans les points de vente, qui ont l'obligation légale de les reprendre gratuitement. La déchetterie de l'Usine de Traitement des Ordures (UTO) à Uvrier accepte gratuitement les petites quantités de déchets spéciaux provenant des ménages. Vous pouvez également les éliminer lors de la journée de collecte des déchets spéciaux des ménages organisée chaque printemps conjointement avec l'Antenne Région Valais romand.

Trions malin

À l'achat, je privilégie des alternatives moins dangereuses. Je protège ainsi ma santé et l'environnement des dangers inhérents aux produits chimiques.

À JETER DANS LE SAC TAXÉ



PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS



LITIÈRES



MATIÈRES COMPOSITES

Berlingots, brosses à dents, éponges à vaisselle, emballage de lessive, surgelés, rasoirs manuels, verre à eau



PRODUITS D'HYGIÈNE

Coton-tiges, couches culotte, lingettes, maquillage, ouate, serviettes, tampons, mouchoirs usagés



TEXTILES USAGÉS

Chiffons, habits usagés, tissus sales



MATIÈRES PLASTIQUES

emballages, bouteilles, tubes de dentifrice, jouets usagés, objets divers



PETITS OBJETS EN BOIS



SACS D'ASPIRATEUR



AMPOULES À FILAMENT

LES CINQ GESTES UTILES

1. RÉDUIRE

le suremballage (acheter local)

2. RÉUTILISER

les vêtements en offrant, en échangeant

3. REMPLACER

les toxiques par du savon

4. RÉPARER

les appareils, les meubles

5. RÉCYCLER

en dernière étape

FONCTIONNEMENT DU TRI SUR LA COMMUNE DE SION

POINTS DE VENTE



Les points de vente récupèrent gratuitement de nombreux déchets. Le retour en magasin est la solution à privilégier pour l'élimination des appareils électriques, électroniques, électroménagers, batteries, produits chimiques, médicaments, emballages PET et pneus.

Pour les autres déchets urbains, la commune de Sion a organisé sa collecte en 3 niveaux : la collecte de proximité, les écopoints et les déchetteries.

CONTENEURS



Les ordures ménagères, papiers-cartons et biodéchets sont ramassés à proximité de votre domicile, en conteneurs semi-enterrés et mobiles, aux dates fixées par le calendrier des ramassages.

Plus de 500 conteneurs semi-enterrés sont installés à travers toute la commune et collectent les ordures ménagères, papiers-cartons et verres.

Le dépôt d'ordures ménagères non conditionnées en sacs officiels taxés pour le Valais romand est strictement interdit. L'usage des conteneurs dédiés aux verres est interdit entre 22h et 7h.

ÉCOPOINTS



Les écopoints de quartiers sont à disposition des usagers sédunois, en libre-service de 7h à 22h. Vous pouvez y déposer les déchets valorisables tels que les papiers-cartons, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, les textiles, les huiles minérales et végétales ainsi que les piles.

DÉCHETTERIES



Deux grandes déchetteries acceptent tous les déchets : les déchetteries de l'Usine de Traitement des Ordures (UTO) à Uvrier et d'Ecobois Recyclage SA à Vétroz. Le centre de compostage de Pra Bardy à Aproz ainsi que deux places de dépôt aux Agettes et à Salins complètent l'offre pour les biodéchets.

LA COLLECTE DE PROXIMITÉ

RAMASSAGE PORTE-À-PORTE

Le *calendrier des ramassages et infrastructures de collecte* édité annuellement par la Ville indique les modes, dates et horaires de collecte des différents déchets ainsi que les emplacements des infrastructures à disposition des usagers.

Le site Internet <http://dechets.sion.ch> informe les usagers sur les filières de valorisation, les lieux de récupération pour les déchets les plus courants, indique les jours de ramassage pour chaque quartier de la commune, permet de localiser les infrastructures et répond aux questions les plus courantes concernant les déchets.

Ordures ménagères

Les sacs officiels taxés sont ramassés en conteneurs mobiles aux dates et heures fixées par le calendrier des ramassages annuel ou en conteneurs semi-enterrés. Le dépôt de sacs à ordures sur la chaussée est interdit à l'exception du secteur centre-ville.

Papiers et cartons

Les papiers-cartons sont ramassés en conteneurs mobiles aux dates et heures fixées par le calendrier des ramassages annuel, en conteneurs semi-enterrés ou dans les écopoints.

Le dépôt de papiers-cartons sur la chaussée est autorisé jusqu'au 31 décembre 2018. Jusqu'à cette date, les usagers peuvent déposer leurs papiers-cartons sur la voie publique uniquement le matin même du jour de ramassage. Ils sont mis en liasse ou dans un cabas en papier, et débarrassés de leur emballage plastique ou cellophane.

Biodéchets

Les biodéchets sont ramassés uniquement en conteneurs mobiles privés aux dates et heures fixées par le calendrier des ramassages annuel. Ils sont déposés en vrac ou à l'intérieur de sacs biodégradables certifiés compostables.

CONTENEURS MOBILES

Tous les immeubles sont équipés de conteneurs mobiles permettant de collecter les ordures ménagères, les papiers-cartons et les biodéchets ramassés en porte-à-porte par la Ville. Pour les territoires de Salins et des

Agettes, la collecte des ordures ménagères et des papiers-cartons est effectuée uniquement en conteneurs enterrés ou en écopoints. Les biodéchets sont amenés aux places de dépôts de Crête-à-l'Oeil et du Gottié.

Afin de permettre la valorisation des fractions de déchets valorisables, les différents types de déchets ne doivent pas être mélangés.

Les déchets et conteneurs sont sortis le jour de ramassage avant 7h. Les conteneurs mobiles sont disposés en bordure de la voie publique de telle sorte qu'ils n'entravent pas le passage et soient directement accessibles pour leur manutention. Dès leur prise en charge, ils doivent être rapatriés sur le domaine privé.

Les conteneurs mobiles disponibles dans les quincailleries sédunoises répondent aux critères techniques pour leur prise en charge.

Les conteneurs dédiés aux papiers-cartons sont bleus et les conteneurs dédiés aux biodéchets sont verts.

Dès la pose d'un avis de défektivité, les propriétaires doivent effectuer les réparations demandées ou remplacer le conteneur concerné. La Ville se réserve le droit de ne plus prendre en charge un conteneur défectueux et de procéder à son remplacement aux frais du propriétaire.

L'acquisition, l'entretien et le nettoyage des conteneurs mobiles incombent aux propriétaires. La Ville n'assume aucune responsabilité en cas de perte et d'endommagement des récipients. Le propriétaire des conteneurs mobiles s'assure de l'usage adéquat de ses conteneurs.

CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Les conteneurs semi-enterrés (Molok®) collectent les ordures ménagères, papiers-cartons et verres. L'usage des conteneurs dédiés aux déchets valorisables est réservé aux ménages sédunois.

Le dépôt d'ordures ménagères non conditionnées en sacs officiels taxés est strictement interdit.

L'usage des conteneurs dédiés aux verres est interdit entre 22 heures et 7 heures.

LES ÉCOPOINTS

Les différents quartiers de la commune sont équipés d'écopoints. Ces zones de collecte non surveillées permettent, sans avoir besoin d'effectuer un trajet en déchetterie, de trier les déchets usuels tels que les papiers-cartons, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, les textiles, les piles, les huiles minérales et végétales. L'usage des écopoints de quartier est réservé aux ménages sédunois. Ils sont destinés au tri et à l'entreposage provisoire des déchets valorisables.

Attention : Vos déchets doivent absolument être contenus à l'intérieur des conteneurs mis à disposition. Aucun déchet n'est admis en dehors des conteneurs sous peine d'amende.

Ces mini-centres de tri ne sont pas des déchetteries et vos autres déchets notamment volumineux ou électroniques tels que meubles, tv, etc. doivent être évacués selon les prescriptions émises dans ce document.

Aproz / Châteauneuf / Pont-de-la-Morge

Chemin du Carolet
Rue des Taillis (à côté du n° 5A)
Rue de la Treille (en face du n° 28)

Ville

Rue de la Bourgeoisie (à côté du n° 2)
Rue du Chanoine-Berchtold (en face du n° 14)
Rue de Corbassière
Chemin de Gravelone (à côté du n° 1)
Rue de Lausanne (en face du n° 81)
Rue du Mont (à côté du n° 43)
Place du Scex

Champsec / Vissigen

Avenue du Bietschhorn (à côté du n° 21A)
Rue des Échutes

Bramois / Uvrier

Rue de la Chapelle d'Uvrier
Route des Orgues (en face du n° 20)
Route de la Plaine (à côté du n° 16)
Route de Préjeux (à côté du n° 5)

Salins

Route de Nendaz (à côté du n° 21)
Route de Salins (à côté du n° 153)
Route de Salins (en face du n° 107)





LES DÉCHETTERIES FIXES



USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES (UTO) DU VALAIS CENTRAL

Promenade des Berges 10 – 1958 Uvrier
027 203 19 41
Lundi – Samedi : 7h30 – 11h45 et 13h30 – 16h45
Fermeture à 15h45 les veilles de fêtes



CENTRE DE COMPOSTAGE PRA BARDY

Route de Riddes – 1950 Sion
Lundi – Samedi : 7h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30



ECOBOIS RECYCLAGE SA

Route du Rhône 14 – 1963 Vétroz
027 346 65 16
Du 1^{er} mars au 31 octobre
Lundi – Vendredi : 7h – 12h et 13h – 18h
Samedi : 7h – 18h
Du 1^{er} novembre au 28 février
Lundi – Samedi : 7h30 – 12h et 13h – 17h



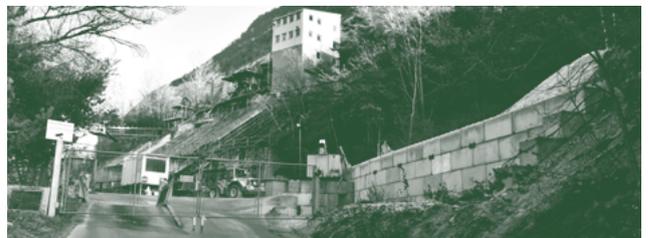
PLACE DE DÉPÔT DU GOTTIÉ

Route des Agettes – 1991 Salins
Du 15 avril au 31 octobre
Mardi : 16h – 19h
Jeudi : 15h – 17h



PLACE DE DÉPÔT DE CRÊTE-À-L'ŒIL

Route Cantonale – 1992 Les Agettes
Du 1^{er} avril au 31 octobre
Mercredi (de juin à septembre) : 16h30 – 18h30
Samedi : 15h – 17h



DÉCHARGE POUR MATÉRIAUX INERTES DES PAUJES

Route de Chippis – 1950 Sion
027 203 18 45
Lundi - Vendredi : 8h – 12h et 13h – 16h30

LES DÉCHETS VOLUMINEUX

Les déchets sont considérés comme volumineux lorsqu'ils ne peuvent pas être conditionnés dans les sacs taxés pour le Valais romand (volume supérieur à 110 litres) ou ne peuvent pas être introduits dans des récipients spécifiques de collecte en raison de leurs dimensions. Ce sont par exemple les vieux meubles, matelas, tapis, engins de sport, étendages à linge, etc.

Si vos objets sont en bon état, favorisez leur réutilisation
Utilisez les plateformes de vente ou d'échange sur internet ou les services des brocantes tels que la *communauté d'Emmaüs* et *Hiob International*.

Si vos objets sont réparables, allongez leur durée de vie
De nombreux artisans et entreprises à Sion réparent vos biens de consommation. Des manifestations ponctuelles sont organisées tout au long de l'année, notamment le *Repair Café* organisé avec l'aide de la Ville de Sion. Pour en savoir plus : <http://www.repaircafesion.ch>.

Si vos objets sont usagés, utilisez les services de collecte à disposition

Magasins : les points de vente ont l'obligation légale de reprendre gratuitement les appareils électriques et électroniques, électroménagers, batteries et pneus s'ils en vendent.

Déchetteries : les déchetteries de l'*Usine de Traitement des Ordures (UTO)* à Uvrier et d'*Ecobois Recyclage SA* à Vétroz, ainsi que la place de dépôt du Gottié à Salins prennent en charge gratuitement vos objets volumineux sur présentation de la carte d'accès aux déchetteries.

Service sur appel : Les personnes qui, faute de véhicule, n'ont pas la possibilité d'acheminer leurs déchets encombrants en déchetteries ainsi que les personnes âgées ou à mobilité réduite, peuvent recourir à un service sur appel pour le ramassage des déchets volumineux. Un rendez-vous pour les jours d'enlèvement (jeudi ou vendredi) doit être préalablement convenu avec le partenaire de la Ville, à savoir *La Thune Sàrl*, par téléphone au 027 322 10 11. Ce service gratuit est réservé aux citoyens résidant sur le territoire de la commune de Sion. Les appareils électriques, électroniques et électroménagers sont exclus du service sur appel et sont retournés dans les points de vente ou en déchetteries.

Déménagements

Sur présentation de la carte d'accès aux déchetteries de leur client et du contrat signé entre le client et l'entreprise, les entreprises de déménagement ainsi que les paysagistes peuvent déposer les déchets de leurs clients en déchetteries. La Ville se réserve le droit de supprimer, le cas échéant, ce droit aux entreprises ne respectant pas les indications mentionnées dans le présent document. Le dépôt de déchets volumineux sur la voie publique ou dans les écopoints est strictement interdit.

Communauté d'Emmaüs

Route de Riddes 51, 1950 Sion
027 203 33 20

Hiob International

Cour de la Gare 21, 1950 Sion
027 322 06 53

LES PLASTIQUES

Le plastique a changé la planète

Emballages, jouets, textiles, voitures ou équipements électroniques, quasiment tous nos objets contiennent du plastique. En Suisse, nous consommons chaque année environ 125 kg par personne de matières plastiques, dont seulement 10 % fait l'objet d'une valorisation matière. Les matières plastiques constituent ainsi une part importante de déchets jetés dans le sac à ordures taxé.

À évacuer avec vos ordures ménagères

Bon nombre des objets de notre quotidien se composent de différents plastiques. Ces types de plastique n'ont pas les mêmes propriétés et ne peuvent pas être recyclés tous ensemble. Ainsi, la collecte séparée des matières plastiques en provenance des ménages présente

un intérêt écologique faible au regard des coûts engendrés.

Trions malin

Je limite les emballages. Je renonce à acheter des produits avec des emballages multiples.

La récolte dans les commerces de détail

Les enseignes du commerce de détail proposent, de leur propre initiative, de collecter les bouteilles en polyéthylène avec couvercle (bouteilles de shampoing, récipients de produits de nettoyage, etc.). Elles prennent en charge le coût de la collecte et de la valorisation. Cette collecte en zone surveillée fournit des déchets de bonne qualité permettant un taux de recyclage élevé.

PRINCIPES DE FINANCEMENT ET TARIFS

Taxe proportionnelle pour les ménages

Le détenteur des déchets assume le coût de son élimination par l'intermédiaire d'émoluments ou de taxes à sa charge.

Les détenteurs d'ordures ménagères acquièrent des sacs soumis à la taxe proportionnelle harmonisée pour le Valais romand dans la grande distribution, les commerces de proximité et les offices de Poste des communes participantes au concept régional. Ils peuvent donc être utilisés dans toutes ces communes.

Caractéristiques des sacs officiels taxés pour le Valais romand.

Contenance (litres)	Nbre de sacs par rouleau	Prix du rouleau (CHF)	Prix par sac (CHF)
17	10	9.50	0.95
35	10	19.-	1.90
60	10	34.-	3.40
110	5	31.-	6.20

Taxes proportionnelles pour les entreprises

Les entreprises peuvent recourir à des conteneurs pour collecter leurs déchets industriels banals (DIB), papiers-cartons et biodéchets et bénéficier d'une collecte spécifique en conteneurs pesés. Chaque conteneur faisant l'objet d'une collecte spécifique en conteneurs pesés est enregistré en fonction de la fraction de déchets collectée.

Les macarons identifiant les conteneurs dédiés aux papiers-cartons sont bleus et ceux dédiés aux biodéchets sont verts. Les entreprises désirant travailler avec des conteneurs pesés doivent obligatoirement s'annoncer auprès de la section de l'assainissement urbain de l'administration communale.

Des informations supplémentaires se trouvent dans la prescription d'application à l'attention des entreprises disponible sur le site Internet <http://dechets.sion.ch>.

Une facture selon les tarifs suivants sera produite chaque mois.

Type de déchets	Unité	Tarif [CHF/unité]	Frais de levée
Industriels Banals	t	315.-	2.- / conteneur à roulettes (140-240-360-770 litres) et 13.- / conteneur semi-enterré (moloks 3-5m ³)
Papiers Cartons	t	100.-	
Biodéchets	t	110.-	

Les restaurants, foyers, hôpitaux, cliniques, établissements médicaux spécialisés et homes peuvent bénéficier d'une collecte spécifique pour les lavures (restes de nourriture) et les huiles végétales. Pour bénéficier de ce

service, les entreprises spécialisées doivent en faire la demande auprès de la section de l'assainissement urbain de l'administration communale.

Une facture selon les tarifs suivants sera produite chaque mois.

Type de déchets	Volume (l)	Prix par levée (CHF)
Lavures	120	25.-
	240	40.-
Huiles végétales	25	0.- (pris en charge avec les lavures)

Taxe de base pour les propriétaires

Les propriétaires des bâtiments sont appelés à participer au financement de la gestion des déchets par une taxe annuelle de base calculée sur le volume SIA des bâtiments taxés. Elle est due selon la situation au 1^{er} janvier en cours. Selon le règlement communal sur la gestion des déchets, la fourchette de la taxe est comprise entre 15 et 40 cts/m³ SIA. À ce jour, le tarif appliqué est de 20 cts/m³ SIA.

La taxe annuelle de base peut être répercutée sur les locataires si le contrat de bail le permet. Des informations supplémentaires se trouvent dans la prescription d'application à l'attention des propriétaires disponible sur le site Internet <http://dechets.sion.ch>.

Carte d'accès aux déchetteries

Les déchetteries assurent la prise en charge gratuite de tous les types de déchets, à l'exception des ordures ménagères, jusqu'à concurrence d'une tonne annuelle. Une carte d'accès personnelle d'une durée de validité d'une année est nécessaire pour procéder gratuitement aux dépôts. Elle est distribuée à chaque ménage de la Ville, une fois l'an par la section de l'assainissement urbain de l'administration communale.

Pour les nouveaux arrivants ou en cas de perte, elle peut être commandée auprès de la section assainissement urbain de l'administration communale.

Les apports annuels supérieurs à une tonne pour un ménage sont facturés par la Ville à travers la facture «suppléments déchetteries».

MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Sion met à disposition, par l'intermédiaire du CMS, des sacs taxés gratuits à l'intention des familles pour les nouveau-nés et à l'intention des personnes qui, en raison de problème de santé, doivent se débarrasser d'un surplus important de déchets.

Raison médicales

Les personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap, vivant à domicile, qui doivent utiliser au quotidien des protections d'incontinence ou tout autre dispositif médical ou sanitaire produisant un volume important de déchets peuvent recevoir des sacs à ordures taxés gratuits.

Un lot de 30 sacs gratuits de 35 litres (ou 60 sacs de 17 litres) pour une période de 6 mois renouvelable sera remis comme suit :

- les personnes suivies par le service d'aide et de soins à domicile du CMS recevront directement leur lot par le personnel du CMS;
- les personnes qui ne sont pas suivies par le CMS pourront obtenir des sacs à ordures taxés gratuits au CMS, chemin des Perdrix 20, du lundi au vendredi de 14h à 16h, sur présentation de l'attestation signée par une infirmière indépendante ou un médecin. Cette attestation, renouvelable tous les 6 mois, sera disponible au CMS de Sion ou à télécharger sur le site du CMS à partir du 1^{er} janvier 2018.

Nouveau-nés

Pour chaque enfant né à partir du 1^{er} janvier 2018, les parents domiciliés sur le territoire communal peuvent s'adresser au CMS, chemin des Perdrix 20, du lundi au vendredi de 14h à 16h, afin d'y recevoir gratuitement un lot unique de 60 sacs à ordures ménagères taxés d'une contenance de 35 litres.

Les parents d'enfants nés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 31 décembre 2017 devront s'adresser au bureau de la section de l'assainissement urbain, rue de Lausanne 23, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30, afin d'y recevoir à titre rétroactif un lot unique de 30 sacs à ordures ménagères taxés d'une contenance de 35 litres.

Pour tout renseignement :

Par téléphone au 027 324 19 00

Par courrier électronique à secretariat@cmsr-shc.ch

PROMOTIONS SUR LES CONTENEURS

Conteneurs mobiles

La Ville de Sion offre une participation importante aux particuliers pour l'acquisition de conteneurs mobiles dédiés aux déchets organiques et papiers-cartons.

Les prix de vente s'élèvent à CHF 20.- pour le modèle de 140 litres*, à CHF 25.- pour le modèle de 240 litres et à CHF 140.- pour le modèle de 770 litres.

*uniquement pour les déchets organiques

Conteneurs semi-enterrés

Sous certaines conditions, la Ville peut offrir d'importantes participations aux gérances et aux particuliers qui désirent s'équiper de conteneurs semi-enterrés.

Cette participation peut atteindre jusqu'à 30% sur l'achat et la pose de conteneurs pour les ordures ménagères, 50% pour les papiers-cartons et jusqu'à 100% pour les verres.

Pour tout renseignement :

La section de l'assainissement urbain de l'administration communale reçoit toutes vos demandes par téléphone au 027 324 16 76 ou par courrier électronique à l'adresse dechets@sion.ch.

LISTE DES DÉCHETS ET TARIFS

DÉCHETS URBAINS	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Ordures ménagères uniquement en sac taxé	pce	taxe au sac	taxe au sac	non admis	non admis
Plastiques pour volume < 110 litres	pce	taxe au sac	taxe au sac	non admis	-

DÉCHETS URBAINS VALORISABLES	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Papiers et cartons	t	gratuit	gratuit	gratuit	-
Documents confidentiels	t	-	-	220.-	-
Verre	t	-	gratuit	gratuit	-
Vaisselle, porcelaine, faïences, verres à eau, vases à fleurs	t	-	-	> 1to/an 85.-	-
Biodéchets de cuisine et de jardin	t	gratuit	-	> 1to/an 90.-	-
Huiles végétales	t	-	gratuit	gratuit	-
Textiles	t	-	gratuit	gratuit	-
Fer-blanc et aluminium	t	-	gratuit	gratuit	-

DÉCHETS URBAINS VOLUMINEUX	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Encombrants	t	Gratuit sur appel	-	> 1to/an 300.-	-
Bois propres, triés	t	-	-	> 1to/an 80.-	-
Bois à trier	t	-	-	> 1to/an 300.-	-
Souches	t	-	-	80.-	-
Marc, lies et rafles à ramener uniquement à Ecobois	t	-	-	30.-	-
Fumier à ramener uniquement à Ecobois	t	-	-	30.-	-
Ferraille	t	-	-	> 1to/an 50.-	-
Plastiques si volume < 110 litres, sacs taxés de l'ARVR	t	-	-	> 1to/an 300.-	-

DÉCHETS SPÉCIAUX : PROVENANCE DES MÉNAGES	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Piles, accumulateurs pour appareils	t	-	gratuit	gratuit	gratuit
Tubes fluorescents	pce	-	-	> 10 pces/an 2.-	gratuit
Médicaments périmés	t	Journée spécifique de collecte organisée au printemps.	-	gratuit	gratuit
Produits chimiques	t		-	gratuit	gratuit
Déchets de peinture, pâtes durcies, vernis et colles	t		-	gratuit	gratuit
Produits d'entretien du bois	t		-	gratuit	gratuit
Produits phytosanitaires	t		-	gratuit	gratuit
Résidus de pesticides	t		-	gratuit	gratuit
Huiles minérales	t		-	gratuit	> 1to/an 180.-

DÉCHETS SPÉCIAUX : AUTRES PROVENANCES	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Bains photographiques	t	-	-	180.-	-
Absorbants souillés	t	-	-	180.-	-
Déchets hospitaliers	t	-	-	220.-	-

DÉCHETS SOUMIS À CONTRÔLE	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Appareils électroménagers	t	-	-	gratuit	gratuit
Téléviseurs	t	-	-	gratuit	gratuit
Ordinateurs	pce	-	-	gratuit	gratuit
Réfrigérateurs	t	-	-	gratuit	gratuit
Réfrigérateurs à usage professionnel	t	-	-	90.-	gratuit
Climatiseurs	t	-	-	110.-	gratuit
Batteries de véhicules, batteries au plomb	pce	-	-	> 2 pces/an 5.-	gratuit
Pneus	pce	-	-	> 5 pces/an 5.-	gratuit
Pneus de véhicules à deux roues	pce	-	-	> 5 pces/an 2.-	gratuit
Pneus poids lourd et agricole	t	-	-	300.-	gratuit
Gravats	t	-	-	> 1to/an 85.-	-
Eternit® à ramener uniquement aux Paujes	m ³	-	-	45.- à 120.-	-

DÉCHETS PARTICULIERS	Unité	Ramassage porte-à-porte	Écopoints	Déchetteries	Point de vente
Vache, génisse, cheval, cerf	pce	-	-	100.-	-
Âne, génisson, biche	pce	-	-	50.-	-
Ânon, poulain, porc, veau, mouton, chèvre, chevreuil	pce	-	-	20.-	-
Chien, chat, porcelet, agneau, cabri, lièvre, renard, blaireau	pce	-	-	10.-	-
Volaille au détail	pce	-	-	3.-	-
Divers petits animaux	pce	-	-	2.-	-
Déchets de boucherie	t	-	-	400.-	-
Volaille de batterie	t	-	-	80.-	-

uniquement à l'Usine de Traitement des Ordures (UTO)

Les tarifs des déchetteries sont mentionnés à titre indicatif



VILLE DE SION

Service des Travaux publics et Environnement

Assainissement urbain

Rue de Lausanne 23 - 1950 Sion

027 324 16 54 ou 027 324 16 77

dechets@sion.ch

<http://dechets.sion.ch>



ibrid
COMMUNICATION



Photo de couvertures : ©lumiere.ch